COMMUNE DE RANGIROA

Polynésie française

Tuamotu et Gambier

Effectif légal du Conseil: 27
Membres en exercice: 27
Ont pris part à la délibération: 26 dont 09 procurations

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 février 2024

N° 10 / 2024

Fixant le tarif d'une redevance pour l'occupation du domaine communal par les bureaux de poste FARE RATA

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuhu, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuhu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{ere} adjointe		X	Mme. FAREEA Loyna
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint	X		
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint		X	Mme. KAUA Sylvie
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe	X		
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Victor	6 ^{ème} adjoint		Х	M. TEHAU Auguste
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe	X		
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe	X		
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva		Х	M. MAURI François
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea	X		
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	Х		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale	Х		
M. MAURI François	Conseiller municipal	Х		
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale	X		
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale	X		
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale		X	M. TAIRANU Teanuanua
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		Х	M. METUA Marere
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale		Х	M. TERIIATETOOFA Frédérix
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	Х		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal		X	Mme. TIARE Paai
M. TERIIATETOOFA Frédérix	Conseiller municipal	Х		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal	Х		
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal	Х		
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale		Х	
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale		Х	M. TETUA Félix

Présents: 17 Absents: 1

Ont donnés procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT): 9

Secrétaire de séance : Mme. FAREEA Loyna

SUBD	IVISION TG RIVÉE LE
22	FEV. 2024
N°	

Le maire expose :

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut autonomie de la Polynésie française, et la loi n°2004-193 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que des bureaux de poste FARE RATA de Makatea, Mataiva, Tikehau et Tiputa sont implantés sur le domaine communal et qu'aucune redevance n'est reversée à la commune pour ces occupations ;

Après discussion, le Conseil municipal :

<u>Article 1</u>: FIXE à 1.500 FCFP / m2 occupé (mille cinq cents francs par mètre carré), la redevance annuelle pour l'occupation des parcelles communales par les bureaux de poste FARE RATA.

Article 2: Les recettes sont imputables au compte 752 du budget communal.

<u>Article 3</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif ou à partir du site <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

<u>Article 4</u>: La présente délibération sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

La présente délibération mise au vote à main levée est adoptée comme suit :

Pour

: 26 / Contre

: 00

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- Affichée et publiée le 2 3 FEV. 2024
- Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le 2 2 FEV. 2024
- Rendue exécutoire le 2 3 FEV. 2024

Maire	1 ^{ère} adjointe	2 ^{eme} adjoint	3 ^{ème} adjoint
7 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2		1 / Jam	
MAKAEURA Tahuhu	TETUA Martine	TETOKA Temeehu	MARITERAGI Tamatoa
4 ^{ème} adjoint	5 ^{ème} adjoint	6 ^{ème} adjoint	7 ^{ème} adjoint
3Cis	4	P AH	Mildu
TOOMARU Sylvia	TEHAU Auguste	CADOUSTEAU Victor	PETIS Simone
8ème adjoint	Maire délégué de	Maire délégué de	Maire délégué de MAKATEA
	TIKEHAU	MATAIVA	IVIAKATEA
Open .	Mosion	7	THAT.
TIARE Paai	METUA Marere	TETUA Edgar	MAI Julien
Conseiller	Conseillère	Conseiller	Conseillère/
9	E Gula		
HARRYS Manuera	OPUHI Tarome	MAURI François	KAUA Sylvie
Conseillère	Conseillère	Conseiller	Conseillère
QTo.	P.P.	The state of the s	
FAREEA Loyna	TETUA Justine	TETIHIA Pierre	TETUIRA Jeanne
Conseillère TEIVAO Heiura	Conseiller () MARE Jonathan	Conseiller TERIIATETOOFA Frédérix	Conseiller TETUA Félix
Conseiller	Conseillère	Conspillère	
Constiller	Conseinere	PP	
	TEINAORE Manuarii	TEHAAMQANA Tepoe	

Fixant le tarif d'une redevance pour l'occupation du domaine communal par les bureaux de poste FARE RATA